NOTE DE CADRAGE DEPARTEMENTALE

BILANS 2024-2025 et PROJETS 2025-2026

Contrat Local
d'Accompagnement à la Scolarité

SAVOIE

Le dispositif d'Accompagnement à la Scolarité est piloté par un Comité Départemental CLAS :

- **Caf** : Morgane PERSONNAZ
- **Education nationale** : Marianne POUJOL
- **FOL73** : Valentine COSTA
- **FCS2S** : Alain CANTARUTTI
- **DDETSPP**

Financement Caf

Co-instruction des dossiers, action de formation, accompagnement… :

INTRODUCTION

Créé en 1996, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) dont les principes ont été fixés par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, est partenaire de l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants en lien avec les parents.

C'est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale.

Le référentiel national de financement du CLAS rappelle les objectifs du dispositif et les actions pouvant être mis en place en direction des enfants, de leurs parents, ainsi que les liens avec l'école, dans le respect des principes de la charte de l'accompagnement à la scolarité de 2001. Il présente notamment :

Les objectifs du Clas en direction des enfants et des parents ;
Le cadre organisationnel du dispositif (composition des groupes d'enfants, l'encadrement requis pour ces groupes, la fréquence etc.) ;
Le socle minimum d'actions à réaliser en direction des parents pour être éligible au financement du Clas ;
Les conditions d'élaboration du projet Clas dans un environnement de proximité et en cohérence avec les autres actions éducatives sur un territoire.

ORGANISATION DEPARTEMENTALE

Le dispositif d'accompagnement à la scolarité est piloté dans le cadre du Comité de Pilotage Départemental du Clas relié au Comité Départemental des Services aux Familles. La Caisse d'Allocations Familiales assure l'animation, le secrétariat et le financement du dispositif Clas.

Ce comité départemental est partenarial. Il associe l'Education National, la FOL73, la Fédération des Centres Sociaux des 2 Savoie et la DDETSPP.

Il a pour mission de :

- ✓ Procéder à l'état des lieux des besoins et de l'offre existante pour conduire le développement d'une offre adaptée et garantir le renforcement de la qualité des actions dans le département ;
- ✓ Rechercher la complémentarité entre les différents dispositifs autour de l'école et de coordonner les actions et les financements ;
- ✓ Définir les objectifs généraux du dispositif au plan départemental ;
- ✓ Impulser le partenariat local et accompagner les opérateurs et acteurs locaux ;
- ✓ Organiser l'appel à projet ;
- ✓ Examiner et sélectionner les projets en vue de l'agrément des projets Clas ;
- ✓ Assurer l'évaluation et le suivi du dispositif ;
- ✓ Veiller à l'utilisation des crédits dans le respect des critères du financeur, qui est ici la Caf de la Savoie.

LES ORIENTATIONS DU COMITE DE PILOTAGE

Le Comité Départemental du Clas poursuit son appui au développement des actions Clas dans le département et renouvelle les priorités suivantes pour le dispositif :

- ✓ **Renforcer le volet de communication auprès des établissements scolaires pour une bonne compréhension du dispositif par les directions et les enseignants ;**
- ✓ **Centraliser à l'échelle départementale l'ensemble des outils des opérateurs du Clas pour en faire une boite à outil de 'bonnes pratiques' et diffuser à tous des outils pertinents et fonctionnels (ex : convention tripartite pour engager la famille/l'école/l'opérateur dès le début de l'année scolaire et formaliser les partenariats, outils de pédagogie de détour, etc.) ;**
- ✓ **Poursuivre le volet de formation, financé par la Caf de la Savoie via le Centre Ressources de l'ADDCAES au titre du Clas, pour proposer des formations 'socle' et d'autres plus spécifiques au regard des besoins des professionnels et des bénévoles du Clas.**

Les projets Clas présentés en vue d'une demande de financement doivent :

S'inscrire dans un cadre partenarial et le projet doit viser la continuité de l'action éducative. Ce dernier ne peut se concevoir sans concertation entre les différents intervenants éducatifs d'un territoire. Ainsi, la coordination et l'articulation avec les établissements scolaires sont nécessaires ;

Rechercher une articulation avec les Actions Parentalité (ex REAAP) ainsi que les autres actions mises en œuvre sur un territoire pour proposer l'offre la mieux adaptée aux besoins identifiés, et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs en matière éducative (Programme de réussite éducatif, Projet éducatif de territoire, Projet éducatif local).

Cette coordination est essentielle pour permettre le développement sur un même territoire d'actions complémentaires, non concurrentielles et lisibles pour les familles.

L'ANIMATION DEPARTEMENTALE

Le Comité Départemental Clas renouvelle son accompagnement des porteurs de projets Clas, à leur demande :

Les Chargées de Développement Territoriale de la Caf de la Savoie sont à votre écoute pour vous accompagner : en cas de besoin, merci de les mobiliser sans tarder.

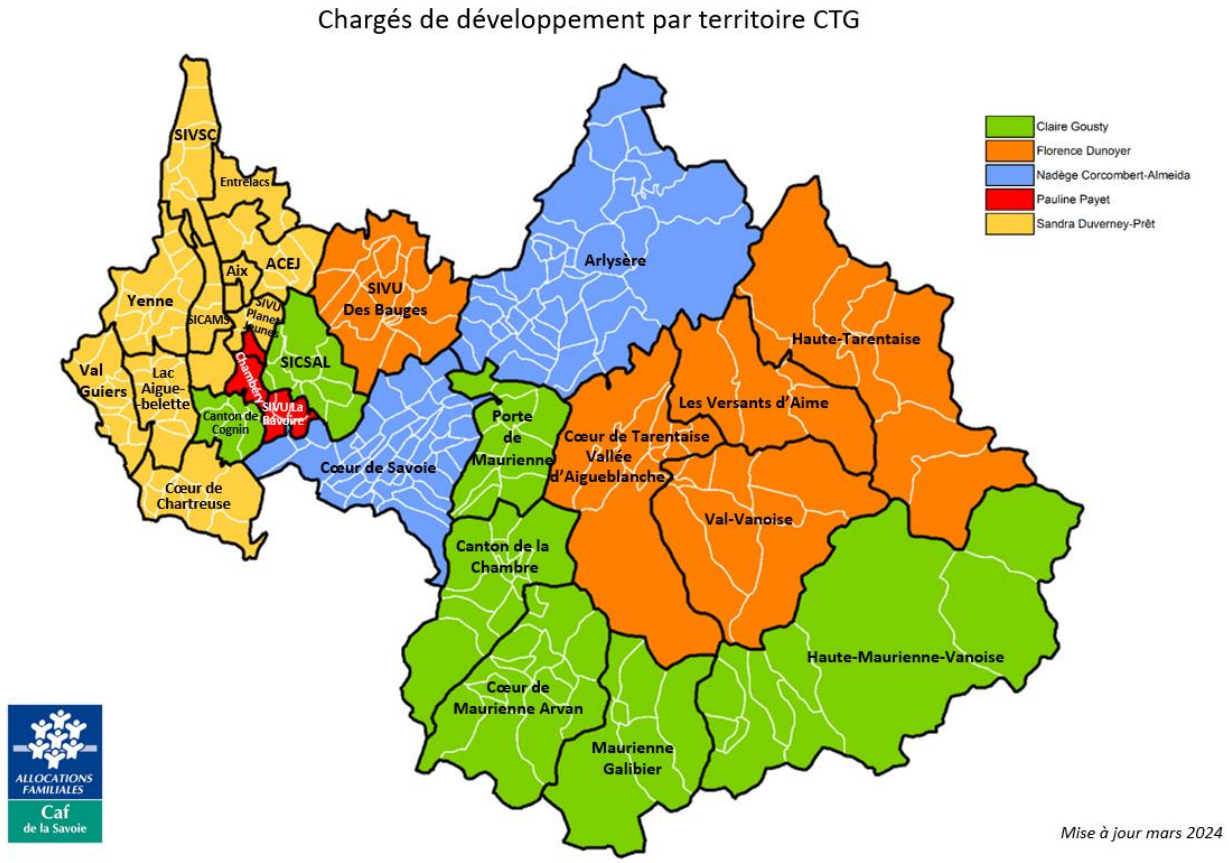

Morgane PERSONNAZ, Conseillère Thématique Parentalité à la Caf de la Savoie se tient également à votre disposition, pour un accompagnement en lien direct avec les CDT.

Pour les structurés fédérées à la FCS2S, vous pouvez également vous rapprocher d'Alain CANTARUTTI : alain.cantarutti@2savoie-centres-sociaux.fr

Les actions de formation à l'attention des animateurs professionnels et bénévoles du CLAS se poursuivent : le Centre Ressources du l'ADDCAES est sollicité par la Caf de la Savoie pour intervenir.

- Pour toute question relative à la formation, merci de bien vouloir vous rapprocher de Morgane PERSONNAZ, qui pilote et centralise les demandes : **morgane.personnaz@caf73.caf.fr**

MODALITES DE LA PRESTATION DE SERVICE CLAS

Pour pouvoir vous situer dans ces différents cas de figure, basez-vous sur **votre conventionnement et votre notification d'accord** afin d'identifier votre parcours :

MA SITUATION →	BILAN 2024-2025			PROJET 2025-2026 →	
1 **Je suis conventionné de manière pluriannuelle jusqu'au 31 août 2028**	Déclarer mon activité réelle 2024-2025 via Mon Compte Partenaire Jusqu'au vendredi 5 septembre 2025	Réaliser mon questionnaire SPHINX Disponible à partir de fin août Jusqu'au vendredi 5 septembre 2025* **Date pour évoluer suivant la date de livraison du lien SPHINX*		**a** Projet **sans** évolution : Déclarer mon activité prévisionnelle 2025-2026 via Mon Compte Partenaire Jusqu'au vendredi 29 août 2025	**b** Projet **avec** évolution : Faire un courrier de demande à la Caf Jusqu'au vendredi 29 août 2025 + Déclarer mon activité prévisionnelle 2025-2026 via Mon Compte Partenaire Jusqu'au vendredi 12 septembre 2025
2 **Je suis conventionné jusqu'au 31 août 2025 et je souhaite mettre en place un projet 2025-2026** ***(si non, ne réaliser que le bilan)***	Déclarer mon activité réelle 2024-2025 via Mon Compte Partenaire Jusqu'au vendredi 5 septembre 2025	Réaliser mon questionnaire SPHINX Disponible à partir de fin août Jusqu'au vendredi 5 septembre 2025* **Date pour évoluer suivant la date de livraison du lien SPHINX*	Réaliser mon bilan qualitatif Jusqu'au vendredi 29 août 2025	Déposer mon projet sous ELAN > téléservice CLAS Jusqu'au vendredi 29 août 2025	
3 **Je n'ai pas encore de conventionnement CLAS**				Déposer mon projet sous ELAN > téléservice CLAS Jusqu'au vendredi 29 août 2025	

Les dates annoncées dans ce tableau devront être respectées, auquel cas vos éléments ne pourront pas être traités dans les temps : cela annulera automatiquement toute suite possible au titre du CLAS.

1- Je suis conventionné de manière pluriannuelle

Vous devez réaliser 2 bilans : la déclaration d'activité réelle 2023-2024, ainsi que le questionnaire SPHINX.
Pour pouvoir engager votre projet 2025-2026, vous devez déclarer votre activité prévisionnelle 2025-2026. Voici les 2 cas de figure :

a- Projet 25-26 sans évolution : c'est le cas si vous ne projetez pas plus de collectif que ce qui vous a déjà été notifié ; et/ou si vous ne demandez pas d'ouverture de BONUS qui ne vous a pas déjà été notifié (= à moyens constants).
C'est également le cas si vous prévoyez moins de collectif, ou bien que vous ne mettez pas en place un ou des BONUS accordés (= projet à la baisse).

- Vous déclarez votre activité prévisionnelle 2025-2026 via Mon Compte Partenaire

b- Projet 25-26 avec évolution : c'est le cas si vous projetez plus de collectif que ce qui vous a déjà été notifié ; et/ou si vous demandez l'ouverture de BONUS qui ne vous a pas déjà été notifié.
Ne déclarez pas votre activité prévisionnelle depuis Mon Compte Partenaire : vous serez techniquement bloqués. Votre agrément ne pourra pas être déplafonné sans accord préalable de la Caf.

- Vous devez d'abord réaliser un courrier de demande auprès de la Caf de la Savoie. Une trame est mise à votre disposition. Vous devez retourner ce courrier, daté et signé, par mail : parentalite@caf73.caf.fr + morgane.personnaz@caf73.caf.fr
- La Caf instruira votre demande le lundi 1er septembre et selon l'accord donné, modifiera votre agrément dans Mon Compte Partenaire pour vous permettre de déposer votre projet qui évolue.
- Vous aurez ensuite jusqu'au vendredi 12 septembre pour déclarer votre activité prévisionnelle dans Mon Compte Partenaire.

2- Je suis conventionné jusqu'au 31 août 2025

Arrivant en fin de conventionnement, vous devez fournir 3 bilans qui sont complémentaires : la déclaration d'activité réelle 2023-2024, le questionnaire SPHINX ainsi qu'un bilan qualitatif dont la trame est mise à votre disposition. Le retour du bilan qualitatif se fait par mail
Pour redéposer un projet (pluriannuel 2025-2028 de préférence), vous devez vous rendre sur la plateforme ELAN, choisir le téléservice *« Appel à projet "Contrat local d'accompagnement à la scolarité" (2025) »* et compléter les données demandées. Il existe un **Guide** national pour vous aider.
Budget prévisionnel : si vous valorisez un autre financement Caf, pensez à indiquer à quoi correspond ce financement grâce à la petite bulle en face du montant (ex : PS xx, subvention xx…). Plus globalement, servez-vous de cette option pour détailler vos dépenses et vos recettes, c'est important pour la compréhension de votre budget.

3- Je n'ai pas encore de conventionnement CLAS

Pour déposer un projet (pluriannuel 2025-2028 de préférence), vous devez vous rendre sur la plateforme ELAN, choisir le téléservice *« Appel à projet "Contrat local d'accompagnement à la scolarité" (2025) »* et compléter les données demandées. Il existe un **Guide** national pour vous aider.
Budget prévisionnel : si vous valorisez un autre financement Caf, pensez à indiquer à quoi correspond ce financement grâce à la petite bulle en face du montant (ex : PS xx, subvention xx…). Plus globalement, servez-vous de cette option pour détailler vos dépenses et vos recettes, c'est important pour la compréhension de votre budget.

MODALITES DE FINANCEMENT DU CLAS PAR LA BRANCHE FAMILLE

Pour être éligibles au financement des Clas au titre de la prestation de service, les projets Clas doivent répondre aux exigences du **référentiel national Clas** et proposer, de manière cumulative, des actions portant sur les quatre axes d'intervention suivants :

- un axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes ;
- un axe d'intervention auprès et avec les parents ;
- un axe de concertation et de coordination avec l'école ;
- un axe de concertation et de coordination avec les acteurs du territoire.

Collectif d'enfants	Un groupe constitué de **8 à 12 enfants** se réunit durant **toute l'année scolaire (27 semaines)** dans un même lieu, accessible aux parents **En milieu rural,** en raison de la spécificité territoriale et notamment des problématiques liées à la mobilité, un nombre minimum de 5 enfants par collectif est accepté. (idem pour un collectif d'enfants qui accueille un enfant en situation de handicap nécessitant une attention renforcée de la part des animateurs)
4 axes d'intervention des projets (socle)	❶ intervention auprès des enfants et des jeunes ❷ intervention auprès et avec les parents ❸ concertation avec l'école ❹ concertation et coordination avec les différents acteurs du territoire
Encadrement et animation	**2 intervenants professionnels et/ou bénévoles par séance** En milieu rural, l'encadrement par un animateur pour un collectif inférieur à 8 enfants est accepté.
Fréquence et durée des séances	**2 séances hebdomadaires d'1 heure 30 par séance** sur une période de **27 semaines minimum de fonctionnement/an** **-> Démarrage des actions Clas préconisée après les vacances de la Toussaint de l'année N et jusqu'au 15 juin de l'année N+1** En milieu rural, en raison de la spécificité territoriale et notamment des problématiques de mobilité, une séance hebdomadaire de 2 heures consécutives peut être validée.
Modalités d'organisation des séances	➔ Un temps de **détente**, de **convivialité** et de **discussion** avec les enfants et les jeunes ➔ Des **activités supports mobilisant la pédagogie de détour** : aide méthodologique au travail personnel, activités ludiques, artistiques, culturelles ou sportives qui permettent de renforcer le plaisir de l'enfant ou du jeune dans son rapport aux apprentissages.

La prestation de service (Ps) Clas versée par la branche Famille permet de prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement engagées par les porteurs de projets selon les modalités de calcul suivantes :

Prise en compte de 32,5 % des dépenses de fonctionnement des actions conduites auprès d'un collectif de huit à douze enfants, dans la limite d'un prix plafond de 8 487€ par an, soit une valeur maximale de la Ps de 2 758,28€ par an.

Un financement complémentaire sous forme de Bonus pourra être attribué sur les volets Enfants et Parents du référentiel des Clas :

- **Bonus « enfants »** : soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des Clas (**329€ par collectif d'enfants/an**) ;

- **Bonus « parents »** : renforcement de l'action des Clas en matière de soutien à la parentalité (**329€ par collectif d'enfants/an**).

Ces bonus sont attribués par les Caf de manière cumulative ou isolée selon la plus-value de l'action proposée au regard des exigences figurant déjà dans le **référentiel national Clas**. Il faut en effet que **les projets aillent au-delà du socle de la Ps Clas pour pouvoir prétendre à un Bonus**. Il sera par ailleurs demandé aux animateurs du Clas de participer à l'animation départementale parentalité et au plan de formation proposé.

➢ **Bonus « enfants » : Soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des Clas (329€ par collectif d'enfants)**

Ce bonus vise à permettre le financement de projets socio-éducatifs structurés, organisés sur l'année, mobilisant par exemple le recours à des intervenants extérieurs, l'organisation de sorties culturelles ou éducatives, ou l'achat de matériel spécifique lié à l'organisation de ces activités.

Actuellement les actions suivantes sont soutenues par la prestation de service Clas, s'agissant de l'axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes :

- Fournir aux enfants et aux jeunes un appui et une méthodologie au travail scolaire ;
- Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en mobilisant les ressources locales (ex : bibliothèques, médiathèques) ;
- Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en développant leur capacité de vie collective ;
- Mettre en valeur leurs compétences en valorisant l'entraide au sein du groupe Clas ;
- Organiser un suivi régulier des présences des enfants (ex : mise en place de cahiers de présence et/ou de fiches individuelles de suivi).

Ce bonus vise donc à doter les porteurs de projets Clas de moyens d'action supplémentaires, pour développer des projets de plus grande ampleur, mobilisateurs pour les enfants et les équipes, et leviers essentiels à l'ouverture sur le monde et l'élargissement des centres d'intérêt des enfants

Exemple de projet ayant pu bénéficier du bonus « soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs » au sein des Clas dans le cadre de l'expérimentation de la Ps bonifiée

« Le livre, du papier à la réalisation, on va en faire toute une histoire » (soutenu par la Caf des Deux-Sèvres)

Ce projet d'accompagnement à la scolarité se structure autour d'un fil rouge qui permet de relier les intervenants adultes et enfants à la culture locale.

A la rentrée scolaire, les enfants ont choisi le thème du livre qui sera décliné au rythme :
- de rencontres avec des intervenants extérieurs conteurs ;

- de travaux avec un auteur de livres pour enfants avec l'idée d'impulser l'envie de la lecture par le biais de questions directement à l'auteur : *pourquoi cette histoire, comment construit-on un récit, est-ce que ça prend du temps ? Existe-t-il plusieurs formes de livres (dictionnaire, roman, journal, biographie …) ? Comment voyagent-ils, et dans l'histoire ?*
- de la visite d'une exposition à la bibliothèque.

Toutes ces actions sont accompagnées par :
- la visite d'une imprimerie pour voir comment une histoire prend forme pour devenir commercialisable ;
- l'abonnement à un magazine pour découvrir de nouveaux ouvrages, s'amuser, comprendre, apprendre, s'instruire, rêver, voyager ;
- une sortie enfants/parents bénévoles dans une yourte pour mieux apprendre à se connaître et vivre ensemble.

➢ **Bonus « parents » : Renforcement de l'action des Clas en matière de soutien à la parentalité (329€ par collectif d'enfants)**

Ce bonus vise à renforcer la mobilisation des Clas sur le champ du soutien à la parentalité. Il s'agit en effet d'un **enjeu majeur pour les Clas aujourd'hui**, afin de renforcer les alliances avec les parents et conduire des actions proactives visant à remettre les parents au cœur du projet d'accompagnement de leur enfant. Les actions Clas visent en effet des familles fragilisées, avec un vécu scolaire souvent difficile et une relation à l'institution scolaire souvent problématique. Il est donc essentiel de renforcer l'action des Clas sur ce champ.

Actuellement les actions suivantes sont soutenues par la prestation de service Clas s'agissant de l'axe d'intervention auprès et avec les parents :

- Organiser des temps d'information sur les objectifs et le contenu des action Clas au moment de l'inscription des enfants ;
- Mettre en place des temps de convivialité enfants/parents ;
- Informer et accompagner les parents dans leur compréhension des codes de l'école ;
- Orienter les parents vers d'autres partenaires du territoire (ex : acteurs du soutien à la parentalité) ;
- Associer les parents à l'accompagnement proposé à leur enfant par des échanges informels réguliers.

Ce bonus vise donc à doter les porteurs de projets Clas de moyens d'action supplémentaires, pour développer des actions de soutien à la parentalité visant un meilleur accompagnement global des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et des actions sur-mesure pour les parents en ayant le plus besoin.

Exemple de projet ayant pu bénéficier du bonus « Renforcement de l'action des Clas en matière de soutien à la parentalité » dans le cadre de l'expérimentation de la Ps bonifiée

« ***Positionner la famille comme un partenaire des actions d'accompagnement à la scolarité et rendre les codes de l'école compréhensibles pour les parents*** » ***(soutenu par la Caf de l'Ain)***

Ce projet repose sur la mise en place de plusieurs espaces d'accompagnement des parents au sein du Clas :
- un espace de parole permettant aux parents de partager leurs préoccupations liées à l'école et l'éducation de leurs enfants, pour mieux les appréhender et les gérer en famille ;
- des soirées débats ouvertes aux parents et aux professionnels (acteurs du Clas, enseignants) sur des thématiques spécifiques : ex : l'orientation scolaire des enfants ; la finalisation du dossier de demande de bourse etc. ;
- d'un espace d'accompagnement au sein du Clas où les parents peuvent bénéficier chaque semaine d'une écoute individualisée, en présence ou non de leurs enfants, et avec l'appui d'un intervenant professionnel ou bénévole du Clas.

Annexe de ressource

Qui sont les acteurs du Clas ?

Parents
pour aider
votre enfant
dans sa scolarité

Accompagnateurs Clas
pour conseiller,
encourager, organiser
des activités
et faire le lien avec l'école

École/Enseignants
pour orienter votre enfant vers le Clas
et apporter leur appui au projet
d'accompagnement scolaire

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Savoie

Rappels/objectifs/perspectives

→ Penser des horaires adaptés pour faciliter la présence parentale

→ Développer des stratégies pour faire venir les parents = ils doivent récupérer l'enfant à la sortie du Clas…

→ Attention : le Clas n'est pas un mode de garde !

→ Ne pas confondre « devoirs faits » et « Clas »

→ Pédagogie du détour / du contournement à accorder avec l'école afin de ne pas perturber l'enfant dans son cursus scolaire

Des parents et des enfants parlent du Clas

« Pour mon fils Mehdi,
le travail est devenu un moment
de partage et de plaisir
et non plus une corvée comme
il l'imaginait »

« C'est là que j'ai appris
à cerner les difficultés
et à trouver une méthode
pour les dépasser. »

« Avant je ne savais pas comment
ça se passe à l'école »

« Clémentine a retrouvé
sa vraie personnalité,
elle s'est calmée face aux devoirs,
elle a repris confiance
en elle et à la maison nous avons
retrouvé la sérénité… »

« Mon enfant passait son temps
sur l'ordi ; j'ai trouvé de l'appui
et des conseils auprès
de l'accompagnateur du Clas »

« Cela a permis d'ouvrir Kevin
à la tolérance, à la générosité,
à la solidarité… »

« L'accompagnement à la scolarité,
c'est une autre façon
d'apprendre, une autre vision
de la transmission du savoir »

caf.fr

mon-enfant.fr

LE CLAS

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Une chance pour s'épanouir et réussir à l'école !

ALLOCATIONS FAMILIALES

Sécurité sociale
La Vie en Plus

Le Clas : c'est quoi ?

Le Clas favorise l'épanouissement de votre enfant et la réussite dans sa scolarité. Une équipe d'accompagnateurs propose pour cela un temps et un lieu où votre enfant trouve l'appui d'un adulte qui le valorise, l'aide à découvrir ses capacités tout en établissant une relation de confiance avec lui.

Le Clas, pourquoi faire ?

Le Clas permet à votre enfant :

- d'apprendre à apprendre ;
- d'éveiller sa curiosité ;
- de savoir s'organiser ;
- de devenir plus autonome.

En tant que parent, le Clas vous accompagne dans la scolarité de votre enfant pour :

- mieux comprendre le système scolaire ;
- faciliter le dialogue avec les enseignants ;
- faciliter le suivi de la scolarité de votre enfant.

Qui sont les acteurs du Clas ?

Parents
pour aider votre enfant dans sa scolarité

Accompagnateurs Clas
pour conseiller, encourager, organiser des activités et faire le lien avec l'école

École/Enseignants
pour orienter votre enfant vers le Clas et apporter leur appui au projet d'accompagnement scolaire

Ensemble, pour la réussite des enfants

Le Clas : comment ça marche ?

Votre enfant est accueilli en dehors des heures de classe par des accompagnateurs formés.

Ces moments sont organisés tout au long de l'année scolaire, durent 1h30 environ et sont animés en petits groupes.

Les accompagnateurs proposent par exemple :

- un temps d'écoute et d'échange autour d'un goûter ;
- de l'aide dans l'organisation du travail personnel ;
- des projets culturels (musées, bibliothèque, théâtre...) ;
- des activités d'expression (théâtre...), manuelles (peinture...) et scientifiques (informatique...).

À vous parents, les animateurs du Clas proposent des temps de rencontre spécifique en groupe ou en individuel.

À qui s'adresse le Clas ?

Le Clas s'adresse aux enfants scolarisés de l'école élémentaire au lycée.

Le Clas est gratuit pour les familles*.

Si vous souhaitez bénéficier du Clas et rencontrer un accompagnateur, n'hésitez pas à contacter l'une des structures mentionnées au dos de ce document. Vous pouvez aussi en parler à l'enseigant de votre enfant.

* Une participation financière symbolique peut être demandée aux familles pour financer certaines activités